



Strasbourg, 12 décembre 2013

AP/CAT (2013) 15
Or. anglais

**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**64^E RÉUNION
DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS**

**BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE
PARIS, FRANCE**

24-25 OCTOBRE 2013

CONCLUSIONS

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Feider, vice-président du comité, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que la soudaine disparition du président du comité, M. Damir Cemerin, est la triste raison pour laquelle lui-même préside la présente réunion. Il espère être en mesure d'exercer la présidence dans le même esprit que celui qui guidait toujours M. Cemerin. Après un rappel des précieuses contributions de M. Cemerin aux activités de l'Accord et à la réduction des risques de catastrophe dans toute l'Europe, les participants observent une minute de silence en hommage à leur collègue disparu.

Le président donne ensuite la parole à M. Fernandez-Galiano pour qu'il expose les changements récemment intervenus dans le personnel de l'Accord. M. Fernandez-Galiano indique que le Conseil de l'Europe souhaite renforcer la composante de la démocratie et qu'il lui a été demandé de diriger le Service des Initiatives démocratiques ; ce service comprend, outre l'Accord EUR-OPA, plusieurs autres secteurs. En conséquence, il continuera d'exercer les fonctions de Secrétaire exécutif ad interim de l'Accord, mais avec un niveau d'engagement inférieur à ce qui était le cas jusqu'à présent.

Il espère que cette intégration accrue permettra d'améliorer la visibilité du travail accompli par l'Accord au sein du Conseil de l'Europe dans son ensemble. Il présente également d'autres changements de personnel : le départ de Mme Caroline Siebecke pour un autre service et la nomination de Mme Mechthilde Fuhrer comme autre Secrétaire exécutive adjointe. M. Fernandez-Galiano reçoit les félicitations des correspondants permanents pour sa nomination ; ceux-ci souhaitent chaleureusement la bienvenue à Mme Fuhrer.

Le président présente le projet d'ordre du jour (voir annexe 1), qui est adopté sans modification.

2. SESSION SPÉCIALE : L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes

- **Contexte**

Le Secrétariat exécutif rappelle qu'à la suite de l'adoption, en 2011, des Principes éthiques de la réduction des risques de catastrophe et de la promotion de la résilience des populations aux catastrophes, le comité a décidé en 2012 d'axer les futurs travaux de l'Accord en partie sur les problèmes des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes déplacées et les enfants. Cette orientation offre de bonnes perspectives car, à ce jour, le handicap n'a guère été pris en compte dans les travaux sur la réduction des risques de catastrophe ; d'autre part, elle est conforme aux priorités générales du Conseil de l'Europe.

Une enquête destinée à recenser les travaux réalisés dans ce domaine a été lancée en envoyant un questionnaire aux correspondants permanents. Il ressort des réponses, analysées par deux éminents experts, MM. David Alexander et Silvio Sagromola, que les initiatives dans ce domaine sont rares. Les experts ont défini un certain nombre d'orientations visant à promouvoir la prise en compte du handicap dans la réduction des risques de catastrophe. Eu égard à l'importance de cette question, l'Accord ne se contentera pas d'émettre une recommandation, mais continuera de travailler dans ce domaine et mettra en place un groupe de travail chargé d'identifier des actions conjointes concrètes. Il est important d'associer les personnes handicapées elles-mêmes à ces travaux afin qu'elles puissent apporter une contribution active à la recherche de solutions : une coopération avec les autorités de protection civile est nécessaire afin d'éviter que les droits des personnes handicapées soient plus restreints que ceux d'autres personnes.

Parallèlement, l'effort politique sera renforcé par une proposition visant à inclure ce thème comme un élément important du futur CAH2. Au sein du Conseil de l'Europe, la coopération sera maintenue

avec la Division de la cohésion sociale et de l'intégration (Direction des droits de l'homme et de l'antidiscrimination, Direction Générale de la démocratie) dont le plan d'action, jusqu'à présent, n'accordait guère d'attention à cette question.

- **Présentation par M. David Alexander**

M. Alexander, coauteur du rapport « L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes », en présente les principales conclusions. Il rappelle que 15 à 20 % de la population peut être considérée comme présentant une forme de handicap ; une partie importante de la population est donc concernée par l'éventuelle absence de mesures spécialement adaptées. L'enquête a montré qu'aujourd'hui, très peu d'efforts sont déployés dans ce domaine ; seul un petit nombre de bonnes pratiques a pu être recensé à l'aide du questionnaire. Cette situation ne se limite pas à l'Europe, fait que nous devons considérer comme un défi positif plutôt que comme un problème. L'objectif est de faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas désavantagées. Le handicap rend toute improvisation impossible lorsqu'une catastrophe se produit ; une préparation détaillée est nécessaire, qui doit tenir compte de la diversité des situations de handicap.

M. Alexander observe que les procédures de gestion des catastrophes concernant la population partent habituellement du principe que les personnes possèdent certaines capacités de base telles que celles de marcher, d'écouter ou de voir. Ce n'est pas toujours le cas des personnes handicapées, pour lesquelles des approches spécifiques doivent être étudiées. Il souligne qu'il est important de prendre des mesures au niveau local, c'est-à-dire au niveau le plus proche des bénéficiaires potentiels, mais aussi de s'appuyer sur un cadre national efficace. A l'évidence, la phase d'évacuation revêt une importance particulière, mais d'autres phases de réduction des risques de catastrophe doivent également être prises en compte : la formation et l'entraînement revêtent une importance capitale, et la prévention est essentielle pour faire face à des événements futurs.

S'appuyant sur l'analyse de la situation actuelle, les deux experts ont défini un ensemble de lignes directrices dont ils ont tenu compte pour rédiger la recommandation présentée au comité. Enfin, M. Alexander souligne l'importance d'aller au-delà des approches conceptuelles pour définir des mesures concrètes permettant d'améliorer dans les faits la résilience des personnes handicapées.

- **Examen du rapport et des lignes directrices**

Le président ouvre la discussion en soulignant le caractère innovant de l'initiative visant à définir des procédures précises pour les personnes handicapées. Il rappelle la nécessité de réunir les spécialistes de la protection civile et les personnes handicapées pour atteindre cet objectif. Il se réjouit des informations complémentaires fournies par les participants à l'atelier (« L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes », 22-23 octobre 2013, Paris) et de leur discussion fructueuse, tendant à suggérer de poursuivre le travail sur cette question en s'orientant vers des mesures plus concrètes.

M. Bara observe qu'en fait, cette question concerne plus de deux parties prenantes (ministres des Finances, collectivités et autres), dans la mesure où l'aspect budgétaire est important et où les collectivités sont les mieux placées pour identifier les besoins sur le terrain. M. Badalyan souligne que la participation concrète des personnes handicapées aux services des urgences est un bon moyen de faire en sorte que leurs besoins spécifiques soient dûment pris en compte.

Compte tenu des conclusions de l'atelier, les participants estiment que la question des personnes handicapées devrait être expressément mentionnée dans le futur CAH2, et que les plates-formes nationales pourraient être un outil privilégié pour identifier de nouvelles bonnes pratiques et/ou concevoir des mesures concrètes au niveau national.

- **Adoption de la recommandation 2013-1**

Faisant suite à la discussion précédente, le président rappelle que la recommandation révisée (voir annexe 3) doit être approuvée par le Comité des correspondants permanents. La recommandation est adoptée sans modification.

3. RAPPEL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

Le Secrétariat exécutif rappelle brièvement les principaux points examinés lors de la 63^e réunion, tenue à Dubrovnik, Croatie, en octobre 2012. Les participants ont discuté de la participation de l'Accord à la 4^e Conférence internationale sur les catastrophes et risques (Davos, 26-30 août 2012) et à la 3^e réunion du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (Dubrovnik, 1-3 octobre 2012), ainsi que de la participation à l'examen des progrès du Cadre d'action de Hyogo en Europe pour 2011-13.

Le président de la commission d'audit a communiqué des informations sur les trois audits réalisés en 2012 : ISPU (Belgique), ECPFE (Grèce) et ECNTRM (Fédération de Russie). L'ajustement du budget initialement prévu pour 2013, rendu nécessaire par le retrait de la France, a été adopté de façon à maintenir les activités autant que possible. Il a été pris la décision importante de soutenir la mise en place d'initiatives visant à améliorer la réduction des risques de catastrophes pour certains groupes vulnérables : les personnes handicapées, les personnes déplacées et les enfants. Enfin, le président et les vice-présidents du Comité des correspondants permanents ont été réélus.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT, DES DÉLÉGATIONS ET DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

- ***Alerte rapide des séismes et déconnexion des grandes installations : une initiative binationale (M. Iuliu Bara, Direction de la coopération territoriale européenne, ministère roumain du Développement régional et de l'Administration)***

M. Bara présente ce projet transfrontalier, mené en coopération avec des collectivités locales et des ONG en Roumanie et en Bulgarie, dont le but est de réagir rapidement aux séismes en zone de Vrancea. Il est prévu de créer en Roumanie et en Bulgarie un réseau de stations sismiques qui permettent de détecter les premières ondes annonçant un séisme avant l'arrivée des secousses destructrices. L'une des difficultés du projet tient aux différences dans l'organisation locale de l'infrastructure énergétique dans les deux pays. La Roumanie est organisée en comtés et présente un niveau de décentralisation élevé tandis que la Bulgarie est organisée en districts qui dépendent des autorités centrales. L'objectif est d'utiliser le bref laps de temps entre l'arrivée des deux types d'ondes (entre 25 et 40 secondes) pour prendre des mesures immédiates telles que la déconnexion des installations afin de limiter les dégâts. Compte tenu des différences organisationnelles entre les deux pays, un échange automatique d'information est nécessaire pour atteindre cet objectif.

M. Bara évoque également les perspectives d'utilisation plus générales d'un tel système d'information. Celui-ci pourrait servir à alerter la population par SMS, mais l'utilité d'un tel dispositif dépend étroitement de la sensibilisation de la population et de sa capacité à utiliser ces informations. En réponse à une observation de M. Garevski, selon lequel même une information aussi brève peut permettre aux gens de se protéger, M. Alexander souligne que cela dépend de façon décisive de la résistance des bâtiments aux séismes, tandis que M. Dritsos relève que la distance de l'épicentre joue également un rôle essentiel. Enfin, M. Badalyan suggère de promouvoir l'acquisition, par la population, des compétences nécessaires pour utiliser ces informations.

M. Bara conclut sa présentation en soulignant que les initiatives de ce type offrent des possibilités de participation aux centres ; le président observe que cette proposition intéressante pourrait être examinée à la prochaine réunion des directeurs des centres. Le Secrétariat exécutif fait valoir que le projet présenté montre l'importance des questions transfrontalières, domaine dans lequel le champ d'action de l'Accord reste à définir. Il relève également les liens possibles avec le projet d'information du public sur les séismes de la zone de Vrancea, conçu en 2012-2013.

- ***Prochaines étapes du processus CAH2 (Mme Stefanie Dannenmann-Di Palma, UNISDR Europe)***

Mme Dannenmann-Di Palma présente le calendrier prévu pour l'élaboration du futur cadre d'action sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit être adopté à la troisième conférence mondiale, à Sendai (Japon) en mars 2015. De nombreuses consultations ont déjà eu lieu dans le monde entier, et un rapport de synthèse a été présenté à la plate-forme mondiale, à Genève en mai 2013. Le cadre d'action pour l'après-2015 définira une stratégie de plus longue durée que la précédente ; celle-ci portera probablement sur 20 ans et non sur 10 ans comme le programme du CAH. Il devrait en outre contribuer à renforcer la cohérence avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités de développement pour l'après-2015.

Un travail important a été accompli en Europe, au niveau national ou dans le cadre du Forum européen, mais une rencontre à un niveau plus politique est nécessaire pour soutenir les activités en cours. C'est pourquoi l'UNISDR Europe entend inviter tous les ministres européens compétents à une réunion qui se tiendra en avril/mai 2014 à Bruxelles ; en effet, le délai pour déposer des contributions avant la première réunion du groupe de rédaction expire en juin 2014. Comme autre date importante pour les pays européens, il faut mentionner le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui sera accueilli par l'Espagne à l'automne 2014. Le projet final du nouveau cadre de travail sera disponible en novembre 2014.

Sur la base du calendrier présenté, le Secrétariat exécutif met en avant une proposition de calendrier interne visant à faciliter l'interaction avec le processus de définition du CAH2. Lors de sa réunion prévue en octobre/novembre 2014, le Comité des correspondants permanents devrait s'accorder sur la position de l'Accord à la troisième conférence mondiale, en prenant soin d'éviter tout éventuel conflit avec les positions nationales de ses Etats membres. Conformément au nouveau cadre de travail, suivi au niveau mondial, la prochaine session ministérielle (octobre 2015) devrait adopter un nouveau plan à moyen terme 2015-2020 spécifique pour l'Accord.

5. PARTICIPATION AUX INITIATIVES INTERNATIONALES

- ***Quatrième plate-forme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (19-23 mai 2013, Genève, Suisse)***

Avec 3 500 participants venus de 172 pays et représentant 856 organisations, la dernière plate-forme mondiale avant la conférence de Sendai (mars 2015) a été une occasion privilégiée de discuter des résultats de la consultation mondiale pour le CAH2. Le compte rendu des échanges sur l'après-CAH a fait ressortir, entre autres, les thèmes suivants : l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, l'importance de la participation de la population au niveau local et les questions de gouvernance et de responsabilité. Une attention particulière a été apportée aux conséquences économiques des catastrophes et au rôle du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe.

L'Accord a participé activement à plusieurs sessions : la consultation sur le CAH2 avec les chefs des organisations intergouvernementales, le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (avec la présentation de l'état d'avancement du CAH en Europe pour 2012-13), les

différentes activités du PERRC (avec la présentation du rapport de l'Accord sur la réduction des risques par la gestion des écosystèmes). Dans sa déclaration en plénière, l'Accord a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre le CAH et mis en avant certaines priorités pour le CAH2 telles que l'intégration avec l'adaptation au changement climatique et les aspects liés à la gouvernance.

- ***Forum économique international de Saint-Pétersbourg (Saint-Pétersbourg, 20-22 juin 2013)***

Cet important forum économique et d'affaires, qui a lieu tous les ans, réunit des responsables politiques et des dirigeants d'entreprises, mais aussi des représentants du monde universitaire, des médias et de la société civile, pour débattre des principaux défis actuels dans le domaine économique. Une session spécialement consacrée aux aspects économiques de la gestion des catastrophes majeures a été organisée par le ministère russe de la Protection civile (EMERCOM), en présence du ministre M. Puchkov, qui a invité l'Accord à participer à la table ronde. La session avait pour objectif de discuter des conséquences financières de plus en plus importantes des catastrophes, et de promouvoir la coopération des acteurs publics et privés en vue de les atténuer. La principale conclusion du débat a été de souligner que les décisions prises dans le secteur privé revêtent une importance décisive pour réduire les énormes pertes et pour soutenir les politiques publiques de réduction des risques de catastrophe.

- ***Quatrième réunion du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (Oslo, 23-25 septembre 2013)***

Vingt-huit pays étaient représentés au Forum européen, qui a changé le nom de son prix décerné annuellement, « Award of Local Change », en « Damir Cemerin Award », en hommage au travail accompli pendant de longues années par notre collègue disparu. L'Accord, représenté par son Secrétariat exécutif, a présenté ses activités en cours et a participé aux travaux de deux groupes de travail : l'un sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des risques de catastrophes (qui a présenté un rapport final), l'autre sur le rôle des collectivités locales (qui a présenté un rapport intérimaire). Un troisième groupe de travail a été mis en place, qui sera consacré aux aspects liés à la gouvernance et à la responsabilité. Enfin, une nouvelle procédure d'examen par les pairs, concernant la Finlande, a été annoncée pour début novembre. Mme Shashkina, qui fait actuellement partie de l'équipe d'évaluation, a informé les participants des premiers résultats de ce travail et les a encouragés à prendre part à un tel exercice.

- ***2^e Sommet du GRF - One Health Summit 2013 (Davos, 17-20 novembre 2013) et session spéciale de l'IDRC 2014 (Davos, 24-28 août 2014)***

Le Secrétariat exécutif a communiqué des informations sur sa future participation au 2^e Sommet du GRF (One Health Summit), où il présentera le projet sur les personnes handicapées et sur la préparation et la réaction aux catastrophes, et présidera une session spécialement consacrée à l'environnement et à la santé. Il a également annoncé l'organisation, en coopération avec la fondation GRF Davos, d'une session spéciale consacrée aux personnes handicapées et à la RRC lors de la prochaine conférence de l'IDRC (Davos, 24-28 août 2014), confirmant ainsi le rôle important joué par l'Accord dans ce domaine.

- ***Forum régional CEE-ONU sur la gestion transfrontalière des incendies (Genève, 28-29 novembre 2013)***

Du fait du changement climatique et des changements qui interviennent dans l'utilisation des terres, la vulnérabilité aux feux de forêt devrait augmenter dans tous les pays. En conséquence, l'Accord a apporté son soutien à un projet du Centre mondial de surveillance des incendies (Fribourg, Allemagne) consacré à ce problème et couvrant la période 2012-2013 ; ce projet a servi d'étape de préparation à l'élaboration de lignes directrices spécifiques concernant la coopération internationale dans la gestion des incendies, et de recommandations concernant des accords régionaux de coopération transfrontalière dans la gestion des incendies, qui seront examinées au prochain Forum. M. Bara a observé que ce type de coopération sur le terrain entre pays voisins est essentiel, mais

qu'il doit s'appuyer sur un cadre juridique pour pouvoir être mis en œuvre, compte tenu des différents niveaux concernés. Plusieurs participants ont relevé que des accords bilatéraux existent déjà mais, généralement, seulement au niveau national.

6. EXAMEN DES ACTIVITÉS DES CENTRES

- ***Réunion des directeurs des centres spécialisés de l'Accord (Paris, 4-5 décembre 2012)***

Le Secrétariat exécutif rappelle qu'il a été décidé en 2012 d'avancer la réunion annuelle de sa date ordinaire en février 2013 à une date en décembre 2012 afin de pouvoir examiner l'état d'avancement des projets en 2012 et, le cas échéant, apporter des ajustements aux activités de 2013, avant leur démarrage au cours du premier trimestre 2013, pour tenir compte des modifications apportées au budget 2013. La réunion a également été l'occasion de lancer une première discussion sur les tendances possibles en ce qui concerne les domaines d'action suggérés pour 2014-2015 ; les directeurs des centres ont proposé un certain nombre de thèmes (tels que les questions transfrontalières, les risques liés au climat et les approches multirisque) considérés comme de futurs défis majeurs.

- ***Evaluation des activités de 2012 et activités programmées en 2013***

Le Secrétariat exécutif observe que l'évaluation des activités de 2012 n'était que partielle dans la mesure où l'on ne disposait que d'un rapport de mi-parcours tandis que, bien souvent, un travail préparatoire est nécessaire pour parvenir à des propositions concrètes dans la deuxième année du projet. Il indique en outre que le nécessaire ajustement des propositions initiales et la mise en place des procédures administratives avaient retardé le lancement des activités associées. S'agissant des activités de 2013, il rappelle qu'elles s'inscrivent principalement dans le prolongement des activités de 2012 et que seuls de légers ajustements dans les résultats escomptés sont à prévoir, liés aux retards évoqués ci-dessus. Une évaluation complète des projets bisannuels ne pourra être réalisée qu'après l'examen des rapports finaux qui doivent être soumis à la mi-décembre.

Sur la base des rapports partiels concernant les activités de 2012 (qui peuvent être consultés en ligne sur le site web de l'Accord), le Secrétariat exécutif passe en revue le principal résultat atteint en 2012 par chaque projet ; en outre, il expose le résultat final attendu en 2013.

Ligne d'action 1 : L'information

Etude de l'utilisation de la technologie de fibre optique et de la surveillance multi-capteurs pour l'élaboration d'un système d'alerte rapide en cas de glissement de terrain ; projet de contenu, en anglais, de la brochure « Survivre à une catastrophe » ; préparation de lignes directrices sur la coopération internationale pour la gestion des incendies.

Ligne d'action 2 : Les connaissances

Projet de lignes directrices sur la protection de la population rurale contre les incendies de forêt ; élaboration d'un système de surveillance télémétrique en continu des grandes constructions ; définition de la méthodologie et évaluation nationale du risque de glissement de terrain dans trois pays ; projet de conception d'interventions structurelles pour la protection sismique des monuments ; élaboration de cartes des risques et de la vulnérabilité aux tsunamis et à l'élévation du niveau de la mer pour deux zones côtières ; étude de la variabilité régionale des paramètres source dans le contexte de mouvements de terrain ; collecte de données terrestres et marines au moyen de l'étude de deux zones côtières ; analyse des liens entre le changement climatique et le développement dans la région de l'Arctique.

Ligne d'action 3 : La population

Lancement du site web multilingue Besafenet et publication d'un dépliant ; version finale des essais pour l'évaluation de la sûreté des écoles ; version révisée de la brochure d'information sur les dangers nucléaires ; méthodologie et collecte de données concernant les incidences socioéconomiques des risques de tsunami sur les zones côtières ; collecte de données dans quatre pays touchés par des séismes de Vrancea ; mise à l'essai de matériel d'information pour personnes handicapées dans un centre spécialisé ; définition des principes de la participation de la population dans les situations de crise.

Compte tenu de la diversité des projets soutenus, le président se félicite de la richesse d'un travail faisant appel aux nombreuses compétences présentes dans les centres spécialisés, mais souligne la nécessité de faire davantage converger les projets afin d'améliorer la visibilité des résultats obtenus. Selon Mme Bernaerts, l'expérience montre qu'il est tout à fait possible d'utiliser les capacités des centres également dans le cadre de projets situés en dehors de leurs compétences habituelles. En outre, elle apprécie que les correspondants permanents soient plus étroitement associés aux décisions relatives aux projets soutenus, comme dans le cas de la consultation des correspondants sur le projet de programme d'activités 2014-2015 avant son examen par le Bureau lors de sa réunion en août.

En réponse à la question de M. Dritsos sur la possibilité de soutenir des projets menés par un seul centre, le Secrétariat exécutif souligne que cela est difficile car il convient d'apprécier en premier lieu la contribution du projet proposé aux objectifs généraux de l'Accord : les projets menés par un seul centre ne sont pas exclus mais l'objectif de coopération internationale de l'Accord incite à soutenir des projets associant plusieurs partenaires internationaux en vue de formuler des propositions de portée plus générale.

En réponse à la question de M. Feunteun qui souhaite savoir si des centres spécialisés participent à des projets européens, le Secrétariat exécutif indique que certains centres participent à de tels projets à titre individuel, mais pas dans le contexte du réseau des centres spécialisés de l'Accord. M. Bara suggère d'utiliser les fonds annuels pour soutenir la préparation, par les centres, de propositions pour l'obtention de financements externes ; le Secrétariat exécutif observe alors que l'Accord doit pouvoir développer ses propres objectifs, sans dépendre d'éventuels financements externes pour les atteindre. Le président observe en outre que la participation à des programmes européens fait peser une énorme charge administrative sur le Secrétariat exécutif. Néanmoins, il reconnaît qu'il pourrait être utile de discuter de la question des financements externes à la réunion des directeurs des centres.

7. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2014 ET 2015

- ***Projet de budget pour 2014***

Le Secrétariat exécutif présente le projet de budget et observe qu'il n'y a pas de changement important par rapport à 2013 hormis une nouvelle contrainte imposée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe : une croissance nominale zéro, ce qui équivaut à une diminution inférieure à 2 % en termes réels. Comme pour l'année précédente, l'ajustement correspondant sera opéré sur les dépenses de fonctionnement afin de préserver les montants alloués aux activités. Il est à noter que la croissance nominale zéro sera probablement reconduite en 2015, entraînant une nouvelle diminution du budget en termes réels.

- ***Examen des lignes directrices pour le programme d'activités 2014-2015***

Le programme d'activités bisannuel proposé doit continuer à s'inscrire dans le cadre général fixé par le

plan à moyen terme 2011-2015 et organisé autour de trois lignes d'action : le partage d'informations, la diffusion des connaissances et la participation de la population. Le programme pour 2014-2015 doit en outre préparer le nouveau plan à moyen terme 2015-2018 qui sera adopté à la session ministérielle de l'Accord en 2015. Il doit tenir compte du fait que sa mise en œuvre se fera principalement sous la forme de projets coordonnés, en s'appuyant dans une large mesure sur les compétences disponibles dans les centres spécialisés.

Invités à commenter le projet initial, les correspondants permanents avaient suggéré de mettre davantage l'accent sur plusieurs thèmes au cours du biennium : études transfrontalières, gouvernance, évacuation, incidences financières des catastrophes, soutien psychosocial. En conséquence, le Secrétariat exécutif avait légèrement modifié certains titres sans procéder à d'importants changements, car les propositions pouvaient être facilement intégrées dans les sections initialement prévues : évacuation et soutien psychosocial dans la section post-catastrophe, études transfrontalières et gouvernance dans la section coopération ; en ce qui concerne la question des incidences financières, les participants n'ont pas considéré que cela représentait une priorité à court terme pour l'Accord.

- ***Initiatives relatives aux personnes déplacées***

Le document sur les populations les plus vulnérables, adopté en 2012, définit le groupe des personnes déplacées comme l'un des principaux groupes visés. Compte tenu de la nécessité de poursuivre en 2013 les activités relatives aux personnes handicapées afin de parvenir à des propositions plus concrètes dans ce domaine, le Secrétariat exécutif ouvre la discussion sur les attentes précises des délégations quant aux résultats des travaux relatifs aux personnes déplacées. Il propose de débiter ces travaux en 2014 en se penchant tout d'abord sur les principaux aspects conceptuels avant d'identifier d'éventuelles bonnes pratiques au moyen de contributions des correspondants permanents et d'autres parties prenantes. Les participants soulèvent la question de la définition précise des personnes déplacées, question qui sera traitée dans le rapport, et de la nécessité d'étudier les travaux déjà menés dans ce domaine par les organisations qui s'occupent des réfugiés (Croix-Rouge, HCR, etc.).

8 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

M. Michel Feider (Luxembourg) est élu président ; M. Victor Poyarkov (Ukraine) et Mme Olga Shashkina (Géorgie) sont élus vice-présidents.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est soulevée.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Secrétariat exécutif propose de maintenir le mois d'octobre ou de novembre comme date pour la réunion des correspondants permanents, qui dorénavant est annuelle. En ce qui concerne le lieu de la réunion, les locaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg ou à Paris sont toujours disponibles mais l'expérience montre qu'il est intéressant d'organiser la réunion dans un Etat membre. En vue de définir des dates plus précises et de recevoir des propositions d'Etats membres prêts à accueillir la prochaine réunion, le comité décide de fixer la fin du mois d'avril 2014 comme délai pour d'éventuelles suggestions des délégations sur ces deux points.

ANNEXE 1:

ORDRE DU JOUR

JEUDI, 24 OCTOBRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AP/CAT (2013) OJ 5: Ordre du jour

2. SESSION EXTRAORDINAIRE : L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes

- Présentation de M. Michel FEIDER, président *de facto* du Comité des Correspondants Permanents
- Discours de M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Secrétaire exécutif par intérim de l'Accord
- Personnes handicapées et prévention des catastrophes
AP/CAT (2013) 09: L'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes
Présentation par le Professeur David ALEXANDER, Institut pour la réduction des risques et des catastrophes, University College, Londres
- Discussion des lignes directrices et adoption de la recommandation
AP/CAT (2013) 10: Projet de recommandation 2013-1 sur les personnes handicapées et la réduction des risques de catastrophes

3. RAPPEL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

AP/CAT (2012) 20: Rapport de la 63e réunion du Comité des Correspondants Permanents, Dubrovnik, 4-5.10.2012

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT, LES DELEGATIONS ET LE SECRETAIRE EXECUTIF

- Alerte précoce des séismes et découplage des principaux systèmes de services publics: une initiative concernant deux pays
Présentation par M. Iuliu BARA, Direction de la coopération territoriale européenne, Ministère roumain du développement régional et de l'administration
- Prochaines étapes du processus HFA2
Présentation par Mme Stefanie DANNENMANN - DI PALMA, UNISDR l'Europe

5. IMPLICATION DANS LES INITIATIVES INTERNATIONALES

- Quatrième Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes (Genève, 19-23 mai 2013)
 - Participation à l'examen européen de progrès HFA
 - Contribution à l'initiative PEDDR
 - Les consultations sur le Cadre d'action post-Hyogo
Déclaration de l'Accord à la session plénière
- Forum Economique International de Saint-Pétersbourg (Saint-Pétersbourg, 20-22 Juin 2013)

- Quatrième réunion du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (Oslo, 23-25 Septembre 2013)
- 2^{ème} Sommet GRF One Health (Davos, 17 - 20 Novembre 2013) et Session Spéciale de la CIRC 2014 (Davos, 24-28 Août 2014)
- Forum Régional de l'UNECE/FAO sur la gestion des feux transfrontaliers (Genève, 28-29 Novembre 2013)

VENDREDI, 25 OCTOBRE

6. EXAMEN DES ACTIVITES DES CENTRES

- Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés de l'Accord (Paris, 4-5 Décembre 2012)
AP/CAT (2013) 07: Conclusions de la réunion
- L'évaluation des activités 2012 et les activités prévues en 2013
AP/CAT (2013) 01 bil : Activités soutenues en 2012 et prévue pour 2013

7. ACTIVITES PREVUES POUR 2014 ET 2015

- Projet de budget pour 2014
AP/CAT (2013) 08: Projet de budget pour 2014
- Discussion sur les lignes directrices pour le programme d'activités 2014-2015
AP/CAT (2013) 02 : Lignes directrices pour le programme d'activités 2014-15
- Initiatives sur les personnes déplacées et la réduction des risques
AP/CAT (2012) 16 : Amélioration de la RRC dans certains groupes vulnérables

8. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE -PRESIDENTS DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

9. AUTRES QUESTIONS

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

ANNEXE 2:

LIST OF PARTICIPANTS

ARMENIA / ARMENIE

Mr Stepan BADALYAN
Director of the European Interregional Scientific and Educational Centre on Major Risk
Management, 23 Nalbandyan Str., 0001 YEREVAN, Republic of Armenia
Tel.: +374 10 54 49 92
E-mail: ecrmeurope@gmail.com

AZERBAIDJAN / AZERBAIJAN

Mr Jeyhun ISGANDARLI
Senior Advisor
The Ministry of Emergency Situations
M. Mushfig str., 501st block, Baku, Azerbaijan
Tel: +994556464748
Email: jeyhun.isgandarli@fhn.gov.az
Web: www.fhn.gov.az

BELGIUM / BELGIQUE

Madame Monique BERNAERTS
Directeur Planification d'Urgence, Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Centre de
Crise
Rue Ducale, 53, B-1000 Bruxelles
Tel. +32 2 2 506 47 70 Fax +32 2 506 47 09
E-mail : monique.bernaerts@ibz.fgov.be;

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Ms Olga SLAGALO
Senior Associate for Cooperation with International Institutions and Organizations
Ministry Of Security of Bosnia And Herzegovina
TRG BIH 1, Sarajevo
Tel: +387 33 492 735 / Fax: +387 33 492 795
Email: Olga.Slagalo@msb.gov.ba
Web: www.msb.gov.ba

BULGARIA / BULGARIE

Ms Lilyana TODOROVA
Expert
International Cooperation, NATO, EU & Humanitarian Operations Unit
DG Fire Safety and Civil Protection, MoI
Republic of Bulgaria
Tel. +359 2 960 10 253
Fax: +359 2 962 5127
E-mail: l.todorova@cp.government.bg

CHYPRE / CYPRUS

Mr George GEROSIMOU
Senior Civil Defence Officer, Ministry of the Interior –
Civil Defence Headquarters, P.O. Box 23830, T.T. 1686 NICOSIA
Tel. +357.22.403413/49.92.57 Fax. +357.22.31.56.38
Email: ge.cd@cytanet.com.cy;

GEORGIA / GEORGIE

Ms Olga SHASHKINA
Chief Specialist
Environmental Policy & International Relations Department
Ministry of Environment Protection of Georgia
Tel: + 9955 99924141

email: o.shashkina@moe.gov.ge; olga.shashkina@hotmail.fr web: <http://moe.gov.ge/>

GREECE / GRECE

Prof. Stefanos DRITSOS
European Centre on Prevention and Forecasting of Earthquakes (ECPFE)
Xanthou 32, Athens 15451
Tel: 00302106725233
Email: dritsos@upatras.gr
Web: www.ecpfe.oasp.gr

LUXEMBOURG

M. Michel FEIDER
Directeur de l'Administration des Services de Secours, Administration des Services de Secours, 1,
rue Robert Stumper, L - 2557 LUXEMBOURG
Tel.: +352.49771-406 Fax. +352.49771-771
E-mail : michel.feider@secours.etat.lu

MALTA / MALTE

Mr Natalino BEZZINA
Manager, Civil Protection Department
Ta' Kandia, L/O Siggiewi
Tel: 00356 2393 0000 ; 00356 7942 3133
Email: natalino.bezzina@gov.mt

MOROCCO / MAROC

M Azelarab EL MOURAOUAH
Coordonnateur, Euro-Mediterranean Centre for the Evaluation and Prevention of Seismic Risk
(CEPRIS)
Angle Avenue des Forces Armées Royales et Avenue Allal El Fassi, Hay Ryad
B.P.8027, 10102 Agdal Nations Unies, CP 10102 Rabat, Maroc
Tel. +212.537.77.86.74 - (212 667 066 441) Fax +212.537.77.13.34
Email: elmouraouah@cnrst.ma; directeur@cnrst.ac.ma; elmouraouahaz@gmail.com

PRINCIPALITY OF MONACO / PRINCIPAUTE DE MONACO

Lieutenant Colonel Tony VARO
Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Monaco
11 avenue du Port, MC - 98000 MONACO
Tel: +377 93 15 60 00 / 60 16 Fax: +377 93 15 60 08
E-mail : tvaro@gouv.mc

PORTUGAL

Ms Ana FREITAS
Head of the International Relations Unit, Autoridade Nacional de Proteção Civil
Av. Do Forte em Carnaxide, LISBON
Tel: +351964407858 E-mail: Ana.freitas@prociv.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Iuliu BARA
Consilier evaluare examinare, Directia de Afaceri Europene,
Compartimentul Strategia UE pentru Regiunea Dunarii
Strada Apolodor nr. 17, Latura Nord, Sector 5, București, 050741 - RO
Tel: 037 211 1582, Fax: 037 211 1441
Email: iuliu.bara@mdrap.ro; baragyula2004@yahoo.com

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexey SKANTSEV
Second Secretary/Representative of EMERCOM of Russia
Permanent Mission of the Russian Federation to the European Union
31-33, Boulevard du Régent, 1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 2 502 17 91 / Fax : +32 2 513 76 49
Email: skantsev@yandex.ru Web: <http://www.en.mchs.ru/>

REPUBLIC OF SAN MARINO / REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Monsieur Alessandro BARELLI
Centre Européen pour la Médecine des Catastrophes (CEMEC)
Via Scialoja 1, Cailungo 47031 SAN MARINO
Fax. +378 99 45 35 / Tel. +378 90 37 06 E-mail : cemec@iss.sm / a.barelli@tox.it

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Mr Mihail GAREVSKI
Professor, Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, (IZIIS), Ss. Cyril and Methodius University, Salvador Aljende St. 73, POBox 101, 1000 SKOPJE
Tel: +389.2.310.77.01 / +389 2 310 77 02 Fax: +389.2.311.21.63
E-mail: garevski@pluto.iziis.ukim.edu.mk

UKRAINE

Mr Viktor POIARKOV, Executive Director of the European Centre of Technological Safety, TESEC, P.O.B. # 13, KYIV-110 03110, Ukraine
Tel. : +38.050.312.40.24 / +380.44.332.59.05 Fax. : +380.44.270.85.90
E-mail: poyarkov@i.kiev.ua

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES : I.S.D.R. - STRATEGIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES UNITED NATIONS : I.S.D.R.- INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION

Ms. Stefanie DANNENMANN-DI PALMA

Programme Officer
United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR)
Rue Montoyer 14, 1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 (0)2 290 2589
Fax: +32 (0)2 290 4950
Email : dannenmann@un.org

EXPERT

Prof. David ALEXANDER

Institute for Risk and Disaster Reduction, Room 29, Second Floor
South Wing, University College London, Gower Street, LONDON WC1E 6BT, United Kingdom
Office tel: 0044 (0) 203 108 11 09
Mobile: 0044 (0) 744 965 74 82
Email: david.alexander@ucl.ac.uk

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

EXECUTIVE SECRETARIAT OF THE EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT / SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Secrétaire Exécutif *ad interim* / Executive Secretary *a.i.*
Democratic Governance Directorate
Tel. : +33 3 88 41 2259 Fax: +33 3 88 41 2787
E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mr Francesc PLA, Adjoint au Secrétaire Exécutif / Deputy to the Executive Secretary
Democratic Governance Directorate
Tel: +33 3 90 21 4930 Fax: +33 3 88 41 2787 E-mail : francesc.pla@coe.int

Ms Mechthilde FUHRER, Adjoint au Secrétaire Exécutif / Deputy to the Executive Secretary
Democratic Governance Directorate
Tel: +33(0)3 90 21 49 98 / Fax: +33 (0)3 88 41 2787
E-mail: mechthilde.fuhrer@coe.int

Ms Linda ROLLIN, Finances and Administration
Democratic Governance Directorate
Tel. : +33 3 88 41 2937 Fax. : +33 3 88 41 2787
E-mail : linda.rollin@coe.int

OBSERVERS / OBSERVATEURS

FRANCE / FRANCE

M Jacques FAYE
Chef du bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective
Ministère du développement durable (DGPR/SRNH/BIPCP)
Grand Arche - Paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, France
Tel: +33 1 40 81 88 75
Fax: +33 1 40 81 20 95
Email: jacques.faye@developpement-durable.gouv.fr
Web: www.developpement-durable.gouv.fr

EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT / FORUM EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL

Mr. Jan MANS, President, European Forum for Local and Regional Disaster Management
Herdenkingsplein 25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT
Tel. +31.6.387.59.603
E-mail: janmans@home.nl; jan.mans@gouda.nl

Mr. Harrie JEURISSEN, Secretary General, European Forum for Local and Regional Disaster
Management, Herdenkingsplein 25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT
Tel. +31.6.23.24.15.70
E-mail: harrie.jeurissen@hotmail.com

AFPCN - ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES / FRENCH ASSOCIATION FOR THE PREVENTION OF NATURAL DISASTERS

M. René FEUNTEUN
Membre de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)
19 avenue du Maine – 75015 - Paris
Tel: 33(0)1 45 49 88 36
E-mail: Rf.k@orange.fr

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mr Paul BELOPOLSKY - belopolsky.paul@gmail.com
Mr Jan KROTKI - jan.krotki@gmail.com
Ms Fanny CROISET - f.croiset@aiic.net - f.croiset@gmail.com
Ms Catherine HESS - catherine.hess@wanadoo.fr
Ms Tatiana BODROVA - tgogenmos@noos.fr
Ms Tatiana JAUVERT - tjauvert@hotmail.com

APOLOGISED FOR ABSENCE/ EXCUSES

ALBANIA / ALBANIE

Mr. Alfred OLLI, General Director, General Directorate of Civil Emergencies, Ministry of Interior,
Sheshi "Skënderbej" Nr. 3, TIRANA, Albania
Tel. +355 4227 3191 Fax. +3554233090
E-mail: alfred.oli@moi.gov.al; ollialfred@yahoo.com

AZERBAIDJAN /AZERBAIJAN

Mr EtibarI MIRZEYEV, Deputy Minister, Ministry of Emergency Situations
M. Mushfig str., 501st block, Baku
Tel: +994125120430
Email: jeyhun.isgandarli@fhn.gov.az Web: www.fhn.gov.az

CROATIA / CROATIE

Mr Josip SAJKO, Republic of Croatia, National Protection and Rescue Directorate
Nehajska 5, 10000 Zagreb, Croatia
Tel: +385 1 3855 900 / Fax: +385 1 3855 935
Email: josip.sajko@duzs.hr

ITALY / ITALIE

Mr Luigi D'ANGELO, Civil Protection Department, International Relations Unit
Via Ulpiano 11 - 00193 Roma
Tel: +39 06 68 202522 / Fax: +39 06 68 20 40 47 Email: international@protezionecivile.it

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Mr Predrag MARIC, Assistant Minister and Head of Sector for Emergency Management
Ministry of Interior, 31, Omladinskih brigada str., Belgrade, Serbia
Tel: +381 11 2282 911 / Fax: +381 11 2282 911 Email: predrag.maric@mup.gov.rs

SWEDISH CIVIL CONTINGENCIES AGENCY

Ms. Mette Lindahl Olsson, Head of Natural Hazards & Critical Infrastructure Section
Risk & Vulnerability Reduction Department, Swedish Civil Contingencies Agency
65180 Karlstad
Tel: +46 10 - 240 51 27 / mob + 46 70 - 622 04 90 E-mail: mette.lindahl-olsson@msb.se

UNESCO

Mr. Alexandros MAKARIGAKIS, Chief of Unit a.i., Cross-Cutting Thematic Unit on Disaster Risk
Reduction, UNESCO, Rm B3.19, 1 Rue Miollis, 75015 Paris, France
Tel + 33 (0) 1 456 84 178 Mob: + 33 (0) 695905937 Fax : + 33 (0) 1 456 85 821
E-mail : a.makarigakis@unesco.org

ANNEXE 3 :

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Recommandation 2013 - 1 du Comité des Correspondants permanents sur l'inclusion des personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes,

adoptée lors de la 64^e réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Paris, France, 24-25 octobre 2013.

Le Comité des Correspondants permanents de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA),

- A. Reconnaissant que les personnes handicapées ont le droit fondamental de bénéficier d'une protection contre les catastrophes comparable à celle dont jouit le reste de la population et qui fasse par conséquent l'objet d'une préparation d'un niveau suffisant ;
- B. Convaincu que, dans la plupart des pays européens, il conviendrait, en ce qui concerne les personnes handicapées, de renforcer considérablement la prise de conscience, la prévention, le soutien, la formation et les secours d'urgence spécialisés ;
- C. Désireux de promouvoir une approche plus intégrée, efficiente et efficace s'agissant d'assurer la protection des personnes handicapées en Europe dans les situations d'urgence et de catastrophe ;
- D. Prenant acte avec satisfaction du rapport intitulé « *Including People with Disabilities in Disaster Preparedness and Response* » [Associer les personnes handicapées à la préparation et à la réaction aux catastrophes] du Professeur David Alexander (Institute for Risk and Disaster Reduction / Institut pour la réduction des risques et des catastrophes, University College, Londres) et de M. Silvio Sagramola (Directeur du Centre national d'information et de rencontre du handicap, Luxembourg), ainsi que des « *Guidelines for the Treatment of People with Disabilities during Emergency, Crisis and Disaster Situations* » [Lignes directrices relatives prise en charge des personnes handicapées dans des situations d'urgence, de crise et de catastrophe], des mêmes auteurs.

Recommande aux Etats membres de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) :

1. D'intégrer des mesures spécifiques à l'intention des personnes handicapées dans les politiques nationales de réduction des risques de catastrophe, les procédures de prévention, les programmes de formation et la pratique suivie en matière de réaction aux situations d'urgence, en favorisant, en tant que de besoin, les investissements dans des stratégies à long terme destinées à réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes handicapées aux catastrophes ;
2. De concevoir et promouvoir des normes et programmes nationaux pour la protection, le sauvetage et la prise en charge des personnes handicapées dans toutes les situations où elles sont exposées à un risque de catastrophe ;
3. De concevoir et promouvoir des mesures au niveau local par l'intermédiaire des collectivités locales et des services de la protection civile, en s'appuyant sur les associations locales qui fournissent une assistance aux personnes handicapées et les représentent ;

4. De veiller à faire participer les personnes handicapées à l'ensemble de la procédure de réduction des risques de catastrophes et, chaque fois que cela est possible, à tenir dûment compte de leurs points de vue ;
5. De veiller à ce que l'éducation et la formation à la protection et à l'assistance nécessaires aux personnes handicapées figurent clairement dans les programmes généraux destinés à permettre de gérer les incidents, les crises et les catastrophes et d'y réagir;
6. De soutenir les efforts de l' Accord pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la réduction des risques de catastrophe dans ses Etats membres grâce principalement à la promotion d'une réglementation appropriée, au partage des compétences, à l'organisation de programmes de formation et à la promotion des bonnes pratiques.

Et invite le Secrétariat à soumettre la Recommandation ci-dessus au Comité des Ministres pour information et pour distribution éventuelle à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.